

**Mairie de Montsoul**  
**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT**  
**LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**Rue de la Mairie**  
**N°135/2015**

**Le Maire de la Commune de Montsoul,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L.2213-1, L. 2213-2 et L 2521-1,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** le Code de la Voirie Routière,
- **Vu** le décret 65-48 du 8 janvier 1965 relatif à la sécurité,
- **Vu** la 8<sup>ème</sup> partie de l'Instruction Interministérielle su la signalisation routière (signalisation temporaire),
- **Considérant** que l'entreprise VOTP – 20 avenue Fief – Parc d'Activités des Béthunes – 95072 SAINT OUEN L'AUMONE doit réaliser un branchement à l'égout, afin d'alimenter le pavillon de la SCI BJP situé 14 rue de la Mairie,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans cette voie,

**ARRÊTE :**

**Art.1<sup>er</sup> :** À compter du jeudi 12 novembre 2015 et pour toute la durée des travaux, il sera interdit de stationner de part et d'autre du chantier ; la circulation sera alternée par feux tricolores ; la vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier ; la circulation sera interdite aux poids lourds.

**Art. 2 :** L'entreprise VOTP chargée des travaux assurera, sous leur propre responsabilité, la mise en place et la surveillance de la signalisation réglementaire et appropriée.

**Art. 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**Art. 4 :** Le remblaiement et la réfection définitive se feront obligatoirement dans la durée de l'intervention et devront être en adéquation avec l'existant.

**Art. 5 :** Le présent arrêté sera obligatoirement affiché aux extrémités du chantier.

**Art. 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Montsoul
- Centre de Secours des Pompiers de Domont
- Entreprise VOTP

Copie du présent arrêté sera affichée à la Mairie de Montsoul.


Fait à Montsoul, le 5 novembre 2015  
Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe au Maire,

  
Geneviève RAISIN



21, rue de la Mairie - BP N° 8 - 95560 Montsoul - Val d'Oise  
Téléphone : 01 34 08 31 30 - Télécopie : 01 34 69 94 70

Rendu exécutoire le 05/11/2015  
Affiché le : 06/11/2015  
Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe au Maire,

  
Geneviève RAISIN

